

LE BLEUET

Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : glaprise@spbq.ca



Rapport du président



Nous vous présentons ici le rapport du président présenté aux assemblées générales annuelles du 14 avril 2018 :

« Chers producteurs et chères productrices,

L'année qui se termine a été ponctuée de plusieurs enjeux pour le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec.

À mon avis, la crise liée au contexte des prix du bleuet est tributaire de la production mondiale qui a entraîné une chute des prix à 0,20 \$/lb pour 2017, est sans contredit le problème numéro 1 de notre industrie. Cette annonce de première avance est sans doute du jamais vu dans notre secteur d'activité. Même si la tendance mondiale était à la baisse, je pense le plus sincèrement du monde que nos acheteurs sont allés trop loin dans cette proposition de 0,20 \$ la livre; mettant en péril tous nos efforts de développement des dernières années. Cependant, vous comprendrez que la production de \pm 5% du bleuet mondial récolté ici en région n'a que peu d'influence sur le prix et que les conséquences de cette chute de prix sur la santé des producteurs de bleuets trouveront solution dans une multitude de programmes qu'il faudra adapter à notre secteur d'activité.

Déjà, les producteurs peuvent et pourront bénéficier du travail réalisé au cours de la dernière année. Le coût de production révisé et actualisé aux dépenses réelles des producteurs, est à mon avis, l'une des plus grandes réalisations du Syndicat. Non seulement cette révision est importante pour l'assurance récolte, mais elle l'est davantage pour les autres dossiers en discussion avec nos partenaires de développement. Agri-Québec et Agri-Québec Plus sont des programmes qui prennent tout leur sens avec une première intervention pour la récolte 2016. Son intervention sera d'autant plus importante en 2017, si, comme il semble être le cas, les producteurs ne peuvent bénéficier d'un rajustement de marché. Ces premières interventions des programmes en place sont nécessaires, mais insuffisantes. Immédiatement après la récolte 2017, le Syndicat a multiplié ses activités de lobby pour trouver des solutions complémentaires afin de venir en aide aux producteurs. C'est ainsi que suite à une rencontre avec le ministre de

l'Agriculture, Laurent Lessard, une table de travail spéciale a été proposée par celui-ci afin d'élaborer des solutions pour les producteurs de bleuets de la région. Ainsi, dix propositions concrètes sont présentement sur la table de travail pour éventuellement déboucher sur des interventions concrètes.

Le Syndicat travaille également à obtenir des ajustements au Programme de paiements anticipés d'Agriculture et agroalimentaire Canada pour que comme les autres secteurs céréaliers et horticoles, les producteurs puissent bénéficier de liquidités rapidement pour effectuer les travaux nécessaires pour la prochaine récolte 2018. Malheureusement, certains producteurs devront bénéficier d'une intervention spécifique à la situation financière de leur entreprise à la Financière agricole du Québec. Le Syndicat s'est assuré que les dossiers-bleuets seront traités prioritairement et que toutes les politiques d'allègements disponibles (capital et intérêts) s'appliquent dans notre situation. Cependant, je souhaite fortement, puisque les indicateurs que nous avons sur les tendances des marchés, que nos acheteurs se ravisent et accordent des avances supplémentaires aux producteurs pour s'ajuster à la réalité des marchés pour un produit de la qualité fournie par nos producteurs.

Pour la prochaine convention, l'accès au marché des producteurs de la région est prioritaire. Les conditions de marché en fonction des inventaires d'indicateurs clairs de marché et des catégories biologiques et boréales devront être négociées. Les processus de vérification, les coûts de traitements et la méthodologie d'établissement du prix final aux producteurs devront être connus et l'information transmise au Syndicat. Voilà l'enjeu de la prochaine convention.

Au cours de la dernière année, les instances du Syndicat ont été l'objet d'une attention particulière. À commencer par la légitimité des administrateurs. Comme vous le savez sans doute, plusieurs questionnements ont été portés à l'attention du Syndicat sur l'apparence de conflits d'intérêts de certains élus du Syndicat. La présence nécessaire d'un représentant de l'ACBHB sur le conseil d'administration du Syndicat a nécessité une refonte complète de cette organisation, avec sa part de difficultés et de questionnements. En mai 2017, cette association, avec la démission en bloc du conseil d'administration, devenait inopérante. Le Syndicat a donc dû reprendre le bâton du pèlerin et renouveler le membership de l'Association, convoquer une assemblée générale extraordinaire et restructurer complètement cette association. Le fonctionnement majoritaire du conseil d'administration sans aucun intérêt a été problématique cette année et a occasionné quelques annulations de réunions. D'ailleurs, la modification au Règlement général du Syndicat proposé ici aujourd'hui devrait régler en partie ces problèmes.

Comme vous le savez, plusieurs défis attendent le Syndicat pour 2018.

Dans ce numéro :

Rapport du président	1
Mot du directeur général	3
Programme de paiements anticipés (PPA)	5
Programme de pollinisation	6
Site Internet du SPBQ	7
Réseaux sociaux	7
Journée Bleuet	7
Assemblées générales annuelles	8
Bleuetière d'enseignement et de recherche	8
Zoom sur nos activités de relations publiques	9

Premièrement, poursuivre le travail de reconnaissance comme interlocuteur privilégié tant au niveau des organismes gouvernementaux, que municipaux. Je souhaiterais également favoriser le développement d'une expertise en commercialisation au Syndicat, afin d'être mieux outillé pour défendre les intérêts économiques des producteurs lors des négociations. Offrir des services administratifs et de support à la mise en marché serait aussi l'un de mes souhaits pour 2018, sans compter et peut-être même le plus important, une meilleure harmonie dans notre action collective.

Je souhaite également, en terminant, un bienvenu particulier à notre nouveau directeur général, et lui assure l'appui de tous les administrateurs. Enfin, un merci particulier aux administrateurs du Syndicat pour leur engagement ainsi qu'à nos fidèles employés. J'aimerais tout particulièrement souligner l'appui de notre profession, l'UPA, tant au niveau régional que national, ainsi que les directions de nos partenaires, le MAPAQ et la Financière agricole du Québec.

Bonne réunion à tous les producteurs de bleuets ici présents. »

Ghislain St-Pierre

Mot du directeur général



C'est avec plaisir et enthousiasme que je m'adresse à vous pour la première fois dans cette infolettre. Depuis mon entrée en fonction le 26 mars dernier, et même un peu avant, je reçois des commentaires et des questions tels que « - *Le Syndicat traverse une période difficile, es-tu certain de vouloir aller travailler là?* » ou encore « - *Tu ne choisis pas la job la plus facile!* ».

Ma réponse est simple, oui, je sais que la production de bleuets traverse une crise principalement due à des prix très bas qui ne permettent même pas aux producteurs de faire leurs frais. Oui, je sais que la période est extrêmement difficile depuis deux ans, mais je sais aussi, pour l'avoir vécue, que chaque production agricole connaît tôt ou tard des périodes difficiles à passer. Je sais aussi que la meilleure façon de traverser cette mauvaise passe est de travailler ensemble. C'est le moment plus que jamais d'être solidaire.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir votre organisation et à l'appuyer dans ses démarches qui justement visent à corriger la situation. Votre Syndicat a travaillé très fort au cours de la dernière année. Certes, je n'étais pas là pour le constater, mais les résultats obtenus dans plusieurs dossiers démontrent clairement qu'un travail important de toute une équipe a été accompli. Voici quelques-uns de ces résultats :

- ✓ La mise en place du Programme de paiements anticipés (PPA) adapté au bleuet sauvage (voir les détails plus loin);
- ✓ La visite du premier ministre monsieur Philippe Couillard, qui est venu s'adresser aux producteurs présents à l'assemblée générale du 14 avril dernier;
- ✓ La création de la Table de travail sur le bleuet sauvage et son travail effectué jusqu'à présent. Plusieurs demandes et recommandations ont été acheminées aux instances gouvernementales du domaine agricole;
- ✓ Une bonification du taux d'aide au Programme services–conseils pour les entreprises de notre secteur;
- ✓ La mise en place d'une aide financière visant à couvrir une partie des coûts de pollinisation des bleuetières qui devrait être disponible pour la présente saison;
- ✓ Une bonification de la couverture au programme d'assurance récolte pour notre secteur, qui se traduit par une hausse de la valeur assurée de 30% et d'un tarif réduit de 25% pour 2018;
- ✓ Le support confirmé de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui nous provient directement de la Confédération, de même que celui du bureau régional de l'UPA;
- ✓ Une importante subvention pour le développement de notre Bleuetière de recherche et d'enseignement (BER) dont vous pourrez voir l'annonce plus loin.

De plus les indicateurs de marché semblent pointer vers une hausse de prix pour notre produit pour la prochaine saison, ce qui nous incite à croire que la crise provoquée par des prix en dessous du coût de production pourrait se terminer bientôt.

Comme vous le voyez, tout n'est pas noir. Oui, il y a encore beaucoup à faire et c'est justement pourquoi nous avons besoin d'un Syndicat fort et d'administrateurs engagés. J'en profite pour remercier les nouveaux administrateurs qui viennent prêter main–forte à notre conseil d'administration soit messieurs Daniel Leblond, Claude Lavoie, Daniel Gobeil et Berthier Guay, René St–Pierre, ainsi qu'Alain Laprise nommé représentant de l'ACBHB. Merci également aux autres membres du CA qui ont accepté de poursuivre leurs mandats soit madame Françoise Boudreault et messieurs Daniel Martel, Ghislain St–Pierre, Jean–Yves Goulet et Mario Bussière.

Je termine en vous souhaitant une bonne saison de production 2018.

Gaétan Dallaire



Programme de paiements anticipés (PPA)

Vous avez besoin d'un prêt?

Programme d'aide financière d'Agriculture et agroalimentaire Canada

Plusieurs producteurs profitent du PPA ⇒ **pourquoi pas vous?**

Qu'est-ce que le PPA?

Le Programme de paiements anticipés (PPA), offert par Agriculture et agroalimentaires Canada (AAC), est un programme permettant aux producteurs d'avoir accès à des avances de fonds à des taux avantageux en plus de répondre aux besoins financiers à court terme des producteurs. Les avances octroyées par producteur peuvent atteindre une valeur maximale de 400 000 \$, dont :

- Les premiers 100 000 \$ sont exempts d'intérêt
- La balance, soit 300 000 \$, est prêtée au taux préférentiel moins 0,25 %

Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) collabore avec les Producteurs de Pommes du Québec (PPQ) pour vous offrir la possibilité de recevoir une avance dans le cadre de ce programme. Les PPQ agissent à titre d'agent d'exécution pour ce programme et pour plusieurs cultures dont les pommes, les produits en serres, les baies et donc les bleuets sauvages.

Comment se calcule le montant admissible?

Le montant total de l'avance est déterminé en fonction de la superficie totale du producteur, multiplié par le rendement moyen et le taux de l'avance établi par AAC. Pour l'année 2018, le taux de l'avance a été établi à **0,15 \$/lb** pour les bleuets sauvages.

Quels sont les frais d'administration ?

Les frais d'administration taxables sont retenus par l'agent d'exécution sur l'avance et sont calculés comme suit :

- 0,9 % non remboursable sur le total du prêt et 0,25 % sur la partie du prêt portant intérêt
- 80 \$ taxes incluses de frais d'administration pour un nouveau producteur
- 80 \$ taxes incluses si la demande a nécessité une enquête de crédit

Quel montant peut-on économiser cette année?

À titre d'exemple, une entreprise qui aurait reçu 150 000 \$ en avance tout en produisant des bleuets sauvages :

Coûts en intérêts d'une avance de 150 000 \$ du PPA		Coûts en intérêts d'une avance de fonds de 150 000 \$ en utilisant une marge de crédit (institutions financières)	
De 0 à 100 000 \$: 0 %	100 000 * 0 % = 0 \$	TP + 2 % = 5,45 %	100 000 \$ * 5,45 % = 5 450 \$
Supérieur à 100 000 \$: TP - 0,25 % = 3,20 %	50 000 \$ * 3,20 % = 1 600 \$		50 000 \$ * 5,45 % = 2 725 \$
Coût total = 1 600 \$		Coût total = 8 175 \$	
Le taux préférentiel (TP) est établi à 3,45 % depuis le 18 janvier 2018			
Le producteur qui a reçu une avance de 150 000 \$ a économisé 6 575 \$ en intérêts avant les frais d'administration			

Pour une avance de 100 000 \$, le coût en intérêt serait nul et donc le producteur bénéficierait d'une économie de 5 450 \$ (avant les frais d'administration) par rapport à une avance de fonds réalisée par le biais d'une marge de crédit auprès d'une institution financière.

Quel est le délai de dépôt d'une demande?

Pour les demandes de 2018, le délai de dépôt est le **15 juin 2018**. Si la demande, accompagnée de tous les documents complétés et signés, est déposée tardivement, des frais additionnels de 80 \$ taxes incluses s'appliqueront.

Comment est remboursée l'avance?

La totalité du remboursement doit être effectuée au plus tard le **16 septembre 2019**. Avec l'agent d'exécution, le producteur convient d'un calendrier selon lequel il effectue les remboursements en plusieurs versements.

Si la portion de l'avance porte intérêt, comment s'acquitter des frais d'intérêts?

L'agent d'exécution retiendra sur l'avance versée un dépôt de 3,5 % sur la partie du prêt portant intérêt seulement, en prévision du paiement de ceux-ci au taux de base moins 0,25 %. Le solde trop perçu sera remis au producteur à la fin des remboursements.

Pour en savoir plus ou pour faire une demande de paiements anticipés, prenez contact avec :

Madame Paula Mazabel

Les Producteurs de pommes du Québec
Tél. : 450 679-0540, poste 8467
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil, QC J4H 4E7

ou

Madame Lucie Mathieu

Club Conseil Bleuet
Tél. : 418 239-0080, poste 30
112, avenue de L'Église, suite 202
Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4

Programme de pollinisation



Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un programme de pollinisation sera mis en place.

Ce programme vous permettra de recevoir une subvention pour vos ruches provenant d'apiculteurs **directement**.

Les détails vous seront communiqués ultérieurement, mais il est très important de retenir que vous devrez **soumettre au programme la facture que votre apiculteur vous aura remise**.

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « www.spbq.ca » ou via le « www.perlebleu.ca ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres :

- les résultats des projets de recherche (perlebleu.ca/recherches/projets-de-recherche);
- les Capsules recherche (perlebleu.ca/recherches/capsules-recherche);
- le Classeur recherche (perlebleu.ca/recherches/classeur-recherche);
- et le Guide de production (perlebleu.ca/regie-de-production/l-amenagement).

Ainsi que la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuets depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le Règlement général du SPBQ, le Plan conjoint et les conventions de mise en marché originales.

Enfin, ce mois-ci, le « **parfait glacé au yogourt et vanille, compote de bleuets au balsamique** » y est à l'honneur. Une bonne idée de dessert léger pour l'été qui vient!

Réseaux sociaux



La perle bleue suscite de plus en plus d'attention sur les réseaux sociaux.

Suivez-nous sur **Facebook**, **Pinterest** et **YouTube** via la chaîne « **Le bleuets, perle des p'tits fruits** » ou suivez ce lien : www.youtube.com pour y visionner des vidéos concernant le bleuets sauvage.

Un petit « **clic** » pour « **aimer** » et « **partager** » votre amour du bleuets sauvage avec les nombreux amateurs!

Journée Bleuets

Avec plus de 160 participants, la Journée Bleuets du 14 mars dernier fut un grand succès encore une fois.

Les conférences de la journée sont d'ailleurs disponibles au <http://perlebleu.ca/bulletins-et-documents/communiques>.

À l'an prochain!

Assemblées générales annuelles

Samedi dernier, le 14 avril, vous étiez près de 200 producteurs réunis à St-Félicien alors que se tenaient les assemblées générales annuelles du Plan conjoint et du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec.

Nous avons pu y recevoir nul autre que le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard. Ce dernier s'est fait rassurant, si bien que l'on s'attend à des réponses positives d'ici peu concernant les demandes émanant de la table de travail pour contrer la crise du bleuets.

De plus, plusieurs sujets ont été abordés au cours de la journée, dont les programmes d'assurances, les bas prix, la culture biologique et les techniques qui pourraient aider à optimiser les récoltes. Somme toute, une journée positive.



**Le premier ministre du Québec,
monsieur Philippe Couillard**



**En compagnie de Gaétan Dallaire
et Ghislain St-Pierre**

Bleuetière d'enseignement et de recherche (BER)

Comme vous le savez déjà peut-être, l'Université du Québec à Chicoutimi s'est vue attribuer, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), une aide financière de 477 796 \$ pour l'aménagement de la Bleuetière d'enseignement et de recherche (BER) à Normandin.

Quant au SPBQ, en plus de siéger au comité de gestion de la BER, il contribue à cet intéressant développement par le financement de projets visant l'efficacité des pratiques.

Les essais et recherches qui s'y dérouleront auront des retombées directes que nous espérons rapides pour les producteurs, en leur permettant d'améliorer leurs pratiques et par le fait même, leur efficacité. De plus, dans un contexte de protection de l'environnement, de nouvelles méthodes de production agroenvironnementale seront mises à l'essai.

Pour toutes ces raisons, la BER est perçue comme un outil pouvant aider grandement les producteurs et c'est pourquoi l'annonce faite est si importante pour la production au Québec.

Zoom sur nos activités de relations publiques

Encore plus de rayonnement pour les bleuets sauvages d'ici!

WBANA s'active en vue du lancement d'une nouvelle page Facebook pour le marché canadien

Suivant le lancement de la version canadienne du site Internet de [l'Association des producteurs de bleuets sauvages de l'Amérique du Nord/Wild Blueberry Association of North America](#) (WBANA), notre agence s'affaire à mettre en place tous les éléments requis en prévision du lancement printanier de la page Facebook bilingue de la WBANA. Des nouvelles fraîches, à une fréquence régulière, permettront aux consommateurs d'un bout à l'autre du pays d'en apprendre plus sur les bleuets sauvages et de découvrir tous les bienfaits de la petite baie pour la santé.



Facebook est le canal de choix pour joindre le grand public. Ainsi, les amateurs de bleuets sauvages y trouveront des résultats de recherches portant sur la perle bleue ainsi que des nouvelles recettes, des informations sur la culture locale du bleuet sauvage, les points de vente au pays et les festivals mettant en vedette les bleuets sauvages. On y postera des vidéos, des concours, des images attrayantes et plus encore.

Gérée par l'agence, la nouvelle page offrira également aux producteurs les faits saillants de l'actualité entourant la promotion des bleuets sauvages.

Nous vous invitons à rester à l'affût et à partager la nouvelle page dès son lancement.

Bridget Ann Peterson

Massy Forget Langlois relations publique

*En pièce jointe (pour la version papier seulement) :
- Feuille d'information sur les marchés des bleuets sauvages (Infos-Marchés).*